

ENSA Paris-Val-de-Seine / MCF / TPCAU 3 H/F

Ref : 2022-1074827

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris-Val-
de-Seine
Pour plus de
renseignements sur l'école,
cf. contact plus bas.

Localisation

3 Quai Panhard et Levassor,
75013 Paris-13E-
Arrondissement, France

Domaine : Enseignement et formation

Date limite de candidature : 15/01/2023

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Expérience souhaitée

Non renseigné

Rémunération

(fourchette indicative pour les
contractuels)

Non renseigné

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Management

Non

Télétravail possible

Non

Vos missions en quelques mots

En 1er cycle, l'enseignant.e participe à l'enseignement du projet d'architecture en 1ère ou 2ème année et dans la perspective de travaux transdisciplinaires du projet de formation 2019/2024.

La 1ère année constitue un temps fondamental d'acquisition des outils et des savoir-faire indispensables à la représentation et à la conception architecturale. Les questions spatiales, constructives et matérielles sont au cœur de l'expérimentation proposée aux étudiants. Elle se

conclut par un exercice commun mobilisant toute la promotion. Les enseignements transversaux associés au projet en L1 impliquent les enseignants du champ de la représentation, du numérique et des arts plastiques.

La 2ème année est un temps d'initiation à la question de l'habiter, plus particulièrement en S4 au travers d'exercices visant à l'acquisition de savoirs théoriques et pratiques explorant le type, la distribution, l'installation urbaine, la construction, les ambiances. L'enseignement interrogera la production du logement à l'aune des problématiques écologiques et des évolutions sociologiques. Les enseignements transversaux associés au projet en L2 sont placés dans la thématique Construire et impliquent un travail sur la structure en S3 et sur l'enveloppe et les ambiances avec les outils de modélisation numérique en S4.

Il ou elle fera preuve d'une capacité de travail en équipe d'enseignants de champs et d'approches différentes et témoigner d'intentions pédagogiques explicites.

En 2ème cycle, il. elle participera aux enseignements de projets, de séminaires et d'encadrements de mémoires dans le DE1 « A-lto ». Ce domaine met en avant une pratique théorique du projet qui suppose que rien ne peut être engagé sans une hypothèse préalable, qui réinterroge à chaque fois les outils et les savoirs de l'architecture, dans une démarche où la dimension critique est explicitement exigée. La même exigence d'une culture commune du projet par le projet est recherchée préalablement, et prioritairement. Les orientations thématiques développées dans les différents groupes du DE1 s'articulent autour de trois axes de réflexions : transformation de la matière, mutations urbaines et paysagères, développement durable des villes émergentes. Il. elle doit démontrer une capacité à conjuguer enseignement du projet et cours magistraux.

Il ou elle disposera d'une expérience avérée dans l'innovation typologique de bâtiments et dans l'emploi de matériaux à faible impact carbone. Sa production et son enseignement démontreront un intérêt pour les dimensions matérielle et constructive de l'architecture. L'enseignant.e sera invité.e à participer à la recherche dans l'Ecole.

Autres missions : encadrement des mémoires, participation aux jurys, suivi de stages, rapports de licence, responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances, encadrement HMNOP, partenariats, publications, international, réunions pédagogiques, coordination de l'enseignement du projet.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Le.la candidat.e devra avoir une expérience dans les domaines de compétences énoncés par la fiche de poste, une expérience de maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine reconnue ainsi qu'une expérience pédagogique avérée fondée sur une solide culture architecturale et urbaine. Le domaine d'études A-lto attache la plus grande importance à voir l'ensemble des projets de Master, de PFE et de PFE-recherche, encadrés dans le DE, mettre en œuvre les principes d'une démarche de recherche par le projet. Il est donc attendu du.de la candidat.e une posture

pédagogique et théorique explicite. En d'autres termes, il est question de faire de la recherche par le projet d'architecture en partageant l'idée que celui-ci est capable de produire des connaissances.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Le·la candidat·e sera invité·e à participer à la recherche dans l'Ecole. Ses missions scientifiques et son investissement dans une des unités de recherche de l'Ecole devront contribuer au renforcement des axes définis dans le projet de formation 2019-2024 de l'ENSA PVS. Il·ou elle sera invité·e à s'impliquer dans le renforcement des liens entre l'ENSA PVS et l'Université Paris Cité. Il·ou elle pourra s'engager dans une des deux unités de recherche de l'ENSA PVS, l'EVCAU ou le CRH-LAVUE, ou le laboratoire associé CERILAC.

3 - Diplômes souhaité ou expérience professionnelle souhaitée :

Diplôme d'architecte DPLG / ADE-HMONP ou équivalent souhaité.

Éléments de candidature

Personne à contacter

doriane.cornillie@paris-valdeseine.archi.fr

A propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison

équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;
2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Paris-Val de Seine.

Statut du poste

Vacant à partir du 01/09/2023

Métier de référence

Enseignante chercheuse / Enseignant chercheur